



# Paroisse de Sainte-Ursule

## AVIS PUBLIC

### CHANGEMENT DE NOM

Avis public est donné de ce qui suit :

La Paroisse de Sainte-Ursule a, le 6 février 2017, adopté la résolution numéro 32-02-17, demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de changer son nom pour le suivant : Municipalité de Sainte-Ursule.

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis, faire connaître par écrit au ministère son opposition à la demande de changement de nom.

Les oppositions doivent être transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
10, rue Pierre-Olivier-Chaveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉE À SAINTE-URSULE  
ce onzième jour de septembre deux mille dix-sept (2017-09-11)

  
\_\_\_\_\_  
Caroline Dionne, Directrice générale et Secrétaire-trésorière